



SPPN

Syndicat des Psychologues de la Police Nationale

14, rue Paul Bert – 63000 Clermont-Ferrand

07 81 07 84 62

siege.sppn@gmail.com

*Membre de la Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie*

Affilié à l'UNSA-FASMI

COMMUNIQUE

Nous venons d'être informé d'un projet de loi portant sur la création d'un ordre des psychologues (n°4055).

Notre syndicat est membre de la FFPP et participe aux travaux du collectif CERÉDÉPsy qui réunit 21 organisations de psychologues et d'enseignants chercheurs en psychologie.

Alors que ce collectif travaille depuis plusieurs mois sur une actualisation du code de déontologie et sur les modalités de sa réglementation, aucune des organisations n'a été consultée pour la rédaction de ce projet de loi.

Ce projet, conçu sans prendre en compte l'avis des représentants de la profession, restreint le champ d'exercice des psychologues à celui de la santé.

Il méconnaît le pluralisme des champs d'intervention et fragilise l'unité de la profession.

Il dénie l'expertise et la compétence acquise des différentes organisations professionnelles et des enseignants-chercheurs.

Il s'affranchit de plus de 30 ans de travail d'élaboration et de réflexion de la profession autour de ces questions de protection du public et de déontologie via la Commission Nationale Consultative de déontologie des psychologues (<http://www.cncdp.fr/>)

L'usage du titre de psychologue est réglementé depuis la loi de 1985 et protège ainsi le public de toute usurpation de celui-ci.

Dans l'attente d'une concertation, gage d'un fonctionnement démocratique et républicain, le SPPN, en accord avec les autres organisations membres du CERÉDÉPsy, demande le retrait de cette proposition de loi visant à la création d'un ordre des psychologues.

